LE FALOT DU PEUPLE,

OU

ENTRETIENS

DE MADAME SAUMON,

Marchande de Marée,

SUR LE PROCÈS

DE LOUIS XVI.

Madame SAUMON.

HÉ-BEN, ma commere, comment ça va ? y a huit jours que tu me boudes ; allons, allons boire la goutte : pour n'avoir pas la même viſion, faut-il ſe manger ?

La Mere DOUCET.

Que voulez-vous, madame Saumon, vous êtes riche, vous, vous vous battez l'œil ed-ça ; que cette vente aille oui ou non, ça vous eſt égal. D'ailleurs, quant à ce pauvre Louis XVI, ça me tracaſſe, & j'n'oſe rien dire encore ; au lieur que vous, c'eſt tout du contraire, ça vous donne un ton dans ſte halle,

vous devenez la groſſe, & ça parce que vous criez à tue-tête contre ce pauvre Louis XVI. Mais dites-moi donc, madame Saumon, quoi t'eſt-ce qu'il vous a fait pour li en vouloir à deux mains comme ça ?

Madame SAUMON.

Mais mon enfant, à moi il ne m'a rien fait ; mais on dit que c'eſt lui qu'eſt la cauſe de tout ça, qu'il a tout fait renchérir, qu'il a fait manquer le pain, le poiſſon ; enfin, que le 10 août il vouloit nous faire tuer tous, & que c'eſt lui qui remue encore tous les Pruſſiens, & qui nous fait tuer nos hommes. Tu vois ben que j'n'ai pas tort quand j'nous déchaînons contre lui.

La Mere DOUCET.

Tiens, ma commere, tu m'as épanoui l'cœur en m'parlant com'ça à cœur ouvert ; mais ſi t'as un moment, j't'aurai bentôt fait parler la raiſon, & tu verras.

Primo d'abord, & d'un, ma chere amie, il eſt p't'être ben la cauſe du grabuge d'actuel, & ça ſans l'vouloir, & par un bon motif ; te rappelles-tu quand j'avons été, il y a cinq ans, l'i porter l'bouquet de Saint-Louis, à Verſailles, eh ben, dans c'tems-là il étoit ben tout-à-fait l'maitre, j'crois, ſon mot ſuffiſoit,

& s'il eût été méchant & insouciant sur nous autres, auroit-il rogné & renvoyé la moitié d'son monde pour nous soulager? & auroit-il consenti à s'donner des meneux qu'il a fait v'nir d'partout pour sçavoir comment y s'y prendroit pour nous s'courir? Il en a été ben payé l'pauvre cher homme. A peine arrivés à ce Versailles, au lieur d'l'y bailler des sentences ou d'savis, ils l'y ont fait la loi: dam c'est ben dur; & dis-moi, ma comere, si tu t'étois trouvée gênée dans ton comerce, embarrassée dans ton ménage, que tu eusses prié quelques voisins de t'bailler des conseils, & qu'aulieur d'ça ils eussent voulu comander chez toi à ta place, qu'aurois-tu fait?

Madame SAUMON.

Ma foi j'serois montée sur mes grands chevaux, je leux aurois dit d'batre au route; & s'ils n'avoient pas voulu, j'aurois crié à la garde pour les faire partir.

La Mere DOUCET.

Eh ben, ma comere, il n'a pas crié à la garde, lui, d'crainte d'effrayer le peuple; mais il l'a fait v'nir pour empêcher les malheurs, & leur a ben défendu d'faire du mal, & au lieur d'renvoyer ces meneux, il les a laissé continuer leur besogne, espérant toujours qui zacoucheroient

de quelque bonne idée, qui étoit là c'qu'il vouloit : eh ben, n'vl'à-t-il pas aujourd'hui qu'on l'y dit, qu'on l'y ſoutient qu'il n'avoit fait v'nir cette garde que pour tuer l'peuple, tandis qu'il avoit donné l'ordre à M. de Bezeval de n'faire que peur, pour empêcher le train.

Madame SAUMON.

Ba! queu compte, tu m'en coules, c'étoit pour nous tuer, vas: d'aillieurs, d'où ſais-tu c'a, toi?

La Mere DOUCET.

Je l'ſais d'un d'mes couſins, garde de robe-courte, de poſte au Châtelet, quand on a plaidé ce M. de Bezeval d'accuſation; c'eſt-là que ſon avocat, qui parloit pour lui, l'a montré cet ordre, & qu'il l'a ben ſoutenu, & l'a redit à la convention, en défendant Louis XVI.

Madame SAUMON.

Ça n'empêche pas, mon enfant, qu'il n'aie quelque ſournoiſerie en tête, car on dit que quand nos bons députés ont voulu, par un décret, ſupprimer la ſervitude, là, ben loin, où ce qu'il y en avoit encore en France, il a retardé tant qu'il a pu de le ſanctionner, ce qui prouve ben qu'il vouloit nous rendre tous esclaves, v'là ce que nous crai-

gnons tous, & ce qui nous anime en diable.

La Mere DOUCET.

Rien de plus aiſé, ma comere, que de vous faire voir qu'on vous leurre toutes ſur cet objet-là comme ſur ben d'autres. Tu ſais ben que du tems de notre pauvre homme, j'tenions un p'tit café ſous ces piliers ; il y venoit du coſſu au moins, entre autres de gros maîtres d'hôtel ; eh ben, j'leux ai entendu dire que ben avant la révolution, Louis XVI avoit voulu détruire tout l'eſclavage en France ; que ſentant ben que ces eſclaves appartenoient à leux maîtres, c'étoit voler leux biens que de les leux ôter, & que ſon bon cœur lui avoit fait imaginer de donner la liberté à tous les eſclaves de ſes terres à lui, & de prier en même-temps tous les ſeigneurs d'en faire autant. Il y a ben plus ; c'eſt que j'ai entendu dire cet édit-là dans toutes les halles. Dis-moi de bonne foi, n'eſt-ce pas-là la marque d'un bon cœur ? Peut-on croire que ſtila qu'a détruit l'eſclavage qu'étoit à ſon profit, veut nous rendre aujourd'hui tous eſclaves ? j'mi ferai hacher, tiens, ma comere, vas, vas, il y a qu'euque manigance que j'n'entendons pas ; mais

j'nepuis pas croire que ce soit un méchant homme, ni, comme ils disent, un tyran ; car on dit qu'un tyran tire l'argent du peuple, ou pour ses maîtresses & ses plaisirs, & il n'en a jamais eu ; ou pour des batailles de gloire, & il a toujours voulu la paix ; ou pour donner aux églises, & quoique bon catholique, il ne leux a rien donné, & n'a ni tracassé ni versé le sang de ses sujets pour la religion, comme Louis XIV & les autres qui l'ont dévancé. Enfin, on dit qu'un tyran est comme un Néron, qui fait emprisonner & tuer les gens qui lui déplaisent, & jamais il n'a fait de mal à personne. Ainsi, tu vois ben qu'après avoir regné 15 ans comme un honnête homme, il n'a pas pu devenir tout d'suite ni méchant, ni cruel, ni tyran ; j'crois ben plutôt que c'est un mot qu'on a inventé pour li faire du tort.

Madame SAUMON.

Si cela étoit comm'ça, est-ce qu'il seroit accusé par tout le peuple de conspiration, & qu'il auroit, comme on li a dit à la convention, donné de l'argent au fauxbourg en 91, & répandu ben des millions au peuple, c'étoit ben,

comme tu vois, pour li jetter de la poudre aux yeux.

La Mere DOUCET.

D'abord, mon enfant, il s'en faut ben que tout le peuple l'accuse, & je suis ben persuadée, au contraire, qu'il y en a plus des trois quart qui l'aiment & qui le plaignent; mais c'est que ceux qui voudroient le sauver n'osent rien dire par crainte, & qu'au contraire ceux qui li en veulent sont toujours ménaçants, & , crois ma chere, que la nation n'est pas si méchante qu'on le dit. Tu dis qu'il a donné de l'argent au fauxbourg en 1791. Mais il ne pouvoit déjà plus rien faire dans ce tems-là, il n'avoit presque le droit que de disposer de l'argent qu'on li avoit laissé pour li, & on lui feroit un crime d'en avoir donné au peuple! tiens, ma comere, c'est noircir tout pour noircir.

Madame SAUMON.

Mais s'il n'y avoit pas eu du dessous de carte, pourquoi se seroit-il enfui de Paris, comme en 91, sous un faux nom?

La Mere DOUCET.

Je te le demande à toi-même: si l'on étoit venu chez toi avec des gens armés,

qu'on eût forcé ta chambre, qu'on eût tué tes ſervantes ſous tes yeux, qu'on t'eût menacé de te tuer toi-même, qu'on t'eût enſuite mené de force dans une belle maiſon dont tu n'eûs pu ſortir, que ſous tes fenêtres tu euſſes entendu vomir des horreurs contre toi comme on a fait au pauvre Louis XVI depuis le 5 octobre, dis-moi, ſans vouloir ni battre ni tuer perſonne, n'aurois-tu pas cherché a te ſauver ?

Madame SAUMON.

Certainement.

La Mere DOUCET.

Eh ben, c'eſt ce qu'il a fait, & on part delà pour lui en faire un crime, cela eſt-il juſte ?... Mais il y a ben plus, c'eſt que tu ne ſais pas, toi, qu'on l'accuſe d'avoir fait couler le ſang du peuple, tandis qu'il a défendu le 5 octobre à ſes gardes-du-corps de tirer ſur le peuple, & qu'ils ont été aſſaſſinés ſans ſe défendre : ſi Louis XVI eût été méchant, il ne les auroit pas empêchés de tirer. Il y a mieux, c'eſt qu'à Varennes, s'il eût ordonné de tuer le ſeul homme qui l'arrêtoit, il ſe ſauvoit ; mais il a toujours eu tant d'horreur de verſer le ſang de ſon peuple, qu'il ne l'a pas voulu ; tu me diras peut-être que c'eſt

par poltronerie , Ah ! ma comere, tu ſais ce qu'il a fait le 20 juin dernier, lorſqu'entouré de monde qui l'inſultoit & le menaçoit chez li, il appelle un grenadier, li fait toucher ſon cœur, & li dis : *touche camarade, & vois ſi j'ai peur, vois s'il palpite..* Jamais un poltron n'auroit fait ça, & M. de Saſque ou Céſar en ſeroient peut-être jaloux; allez, allez, la mere Saumon, il n'eſt pas poltron, mais bon à l'excès.

Madame SAUMON.

Tu me dis tout ça, toi, mais va-t-en voir, j'en tiens toujours pour croire qu'il y a de la fournoiſerie, puiſqu'on l'accuſe d'avoir ben dépenſé d'l'argent pour faire faire des imprimés pour ſéduire le peuple.

La Mere DOUCET.

Pour ce qu'est en cas d'ça, moi, j'n'en ſais rien, mais j'ſais (car j'vais ſouvent aux tribunes) qu'on n'lui en a remontré aucunes à ſon procès, & pis d'aillieurs si l'on écrivoit un tas d'lettres anonymes contre toi, où on t'fit paſſer pour c'que tu n'es pas, il faudroit ben qu'tu répondes; c'eſt c'qu'il a fait, il a mieux aimé peut-être s'y prendre com'ça que d'faire d'la peine à ſes ennemis en face. C'n'eſt pas là un méchant homme ; tiens,

tiens, ma comere, y a des gens qui ſi en veulent, & com'dit l'proverbe, quand on veut noyer ſon . . . ſuffit . . . & pour preuve d'ça, ne v'là-t-il pas qu'on lui reproche l'affaire d'Nanci, tandis qu'l'assemblée elle-même a remercié M. de Bouillé d'avoir battu ceux qui s'étoient révoltés contre la constitution ; ne v'là-t-il pas qu'on dit qu'c'eſt lui qui a fait déſerter tous les officiers d'marine ; & qu'il a ſoutenu les gardes-du-corps, tandis qu'tous ces ariſtocrates d'officiers d'marine ſe ſont en allés d'eux-mêmes, & l'un pour l'autre par gloriole, & qu'par une lettre que j'ai entendu aux tribunes, Louis XVI a dit qu'il vouloit ben ſalarier ſes gardes juſqu'à leur remplacement, come c'étoit ſon uſage de roi, mais qu'il défendoit de donner un ſol à ceux d'entr'eux qui avoient émigré. Ne v'là-t-il pas enfin qu'on l'accuſe d'avoir payé à Paris des troupes ſecretes pour une contre-révolution, tandis que nous n'avons jamais vu, & qu'on a jamais pu lui montrer, ni nommer aucuns officiers, ni ſoldats de ces prétendues troupes ſecretes, & qu'au contraire, voyant que les nouveaux gardes qu'on lui avoit donné par la constitution, cauſoient de l'inquiétude

au peuple, il les a renvoyé, quoiqu'il eût ben le droit d'les garder.

Madame SAUMON.

T'nez, la mere Doucet, tout c'la eſt ben arrangé, mais comment pouvez-vous répondre à c'qu'il a fait depis, à ce qu'il a fait le 10 août ; ho ! il a fait tirer, pour cette fois ſur l'peuple, où il y a eu tant de maſſacrés, & par ſon ordre, encore ; témoin mon couſin qu'on n'a pas revu depuis ce tems-là. Ah ! jarnidié, ma comere, c'eſt affreux, & il n'y a pas de peine qu'il ne mérite.

La Mere DOUCET.

Je m'attendois ben, ma comere, que c'étoit là votre dernier *tu aùtem*, parce que, quoique bonne, vous croyez tout l'mal que ſes ennemis vous en diſent ; je ſais ben, moi, qu'ils avoient arrangé tout ça d'avance ; mais il faudroit vous l'prouver comme 2 & 2 ſont 4, & j'ne ſuis pas aſſez ſavante pour ça ; y a une choſe toute ſimple à faire pour vous expliquer ça net ; allons-nous-en chez le pere Duſtyle, l'écrivain des Charniers, c'eſt un brave homme, lui, qui ne s'est jamais mêlé de rien, toujours là dans ſon petit bureau, il nous montrera les papiers, & même des jacobins, il nous mettra le doigt deſſus ; d'ailleurs il entend les af-

faires, car il a été jadis clerc d'huissier; ainsi tu le croiras peut-être.

Madame SAUMON.

Je le veux ben, allons-y tout d'suite.

La Mere DOUCET.

Va.

Madame SAUMON, la Mere DOUCET, le Pere DUSTYLE.

La Mere DOUCET.

Bon jour, pere Dustyle, comment ça va, & la pratique?

Le Pere DUSTYLE.

Ah! mes enfans, je n'en vois gueres de pratiques; nous autres écrivains nous mourrons de faim à présent; il n'y a plus que les imprimeurs qui gagnent leur vie avec tous leurs écrits pour & contre; ainsi, faute de besogne, je m'occupe à lire pour savoir ce qui se passe: vous ne lisez rien vous autres, & c'est tant mieux & tant pis; tant mieux, parce que ça ne vous casse pas la tête; tant pis, parce qu'on vous fait croire ce qu'on veut.

Madame SAUMON.

Eh ben, c'est justement pour ça que j'venons, pere; nous savons que vous êtes un brave homme, & j'venons, ma comere & moi, vous prier de nous dire là ben franc s'il n'est pas vrai qu'c'est Louis XVI qui

eft la caufe de tous les malheurs du 10 août, & qui a fait tirer fur le peuple : y a des raifons pour ça, ne dites rien au moins, ma comere.

La Mere Doucet.

Pas le mot.

Le Pere Dustyle.

Rien de plus facile que de vous l'apprendre, mefdames, & cela d'après tous les papiers publics.

Quand on vous dit, mere Saumon, que Louis XVI a été la caufe des malheurs du 10, on a raifon; mais il faut s'entendre, il en a été la caufe involontaire, ou, pour mieux dire, le fujet; car il paroît clair à préfent que l'on avoit, depuis long-tems, formé le projet de lui ôter la couronne, & de le réduire où il eft.

En effet, vous avez dû entendre aux Tuileries, & fous les fenêtres, que l'on crioit depuis le 20 juin, *à bas le véto, la déchéance, la déchéance;* on avoit même répandu parmi le peuple qu'il vouloit s'en aller, qu'il avoir un magafin d'armes aux Tuileries.

Louis XVI, pour détruire & démentir ces bruits, écrit le 26 juillet au Maire de venirvifiter le Château; le Maire répond qu'il y enverra, & n'envoye pas. Louis XVI fait plus, il écrit tout cela à l'As-

ſemblée nationale, qui n'ordonne rien: avoit-on peur que la viſite du Château ne tranquiliſât le peuple, je n'en ſçais rien.

Faute d'éclairciſſemens ſur le magaſin d'armes, les bruits augmentent, & le 3 août ſans qu'on pût reprocher rien de poſitif ni de nouveau à Louis XVI, on préſente à l'Aſſemblée une pétition en regle pour lui demander de chaſſer le Roi de ſon trône, & l'on menace d'une inſurrection ſi la déchéance n'eſt prononcée du 9 au 10.

Louis XVI n'avoit encore rien fait.

Cependant informé de ce qui ſe paſſoit, voyant, après les inſultes & les menaces qu'il avoit eſſuyées avec tant de douceur & de courage le 20 juin; voyant, dis-je, qu'il avoit tout à craindre, il chercha à garantir ſa maiſon des attaques dont on le menaçoit; tout comme nous chercherions à nous défendre ſi l'on vouloit nous attaquer.

Il fait venir, le 9 août, les membres du Département, les Officiers municipaux & le Maire, en un mot, tous les Magiſtrats du peuple, & le Maire va viſiter lui-même les poſtes. Louis XVI ne montre pas l'envie de tromper ni d'attaquer le peuple, mais de ſe garantir ſi on l'attaquoit, comme nous ferions tous en

pareil cas. Bientôt après le tocſin ſonne, on arrive avec du canon que l'on braque ſur les portes du Château.

En vain le Procureur-général-Syndic lit tout haut l'art. V de la Loi du 3 oct. qui défend d'attaquer les maiſons particulieres, & qui autoriſe à repouſſer la force par la force: les canons partent, le combat s'engage, & Louis XVI, au lieu de s'obſtiner à ſe défendre, ſe conſulte avec trois Magiſtrats du Peuple, avec trois Membres du Département, & se rend avec toute ſa famille à l'Aſſemblée nationale, d'où il eſt ſorti priſonnier.

Jugez après cela ſi c'eſt lui qui est cauſe que le ſang a coulé.

Jugez ſi c'eſt lui qui a attaqué.

Jugez s'il a voulu tromper le peuple.

L'on peut enfin vous citer ce qui s'eſt dit dans une feuille des Jacobins, j'ai oublié la date; mais on y voit que pluſieurs Membres s'y ſont diſputé l'honneur de la journée du 10, qu'ils ſe ſont vantés d'avoir été du comité ſecret d'inſurrection tenu à cet effet à Charenton, & qu'ils ont avoué qu'ils devoient commencer l'attaque le 29 juillet; mais qu'ils l'ont remiſe, à cauſe des circonſtances, au 10 août. Voyez, après cela, ſi Louis XVI eſt coupable.

Madame SAUMON.

En effet, M. Duſtyle, je fais réflexion à tout ça ; & dites-moi, croyez-vous qu'on le juge, & qu'il ſoit fait mourir ?

La Mere DOUCET.

Ma foi, meſdames, je n'en ſais rien : cela eſt embarraſſant, voyez-vous ; car même en le voyant coupable, on ne peut, je crois, le condamner : en effet, la conſtitution, en établiſſant la royauté ſous de nouvelles conditions, a prévu le cas où le Roi feroit la guerre à ſon peuple (& c'eſt tout ce qu'il y a de plus fort) ; & dans ce cas la conſtitution a dit que pour punition il ſeroit déclaré déchu du trône : or la Convention nous ayant mis en République, il n'y a plus de trône : ainſi quand même il ſeroit déclaré coupable, il eſt puni d'avance.

Si au contraire on veut le juger comme simple citoyen, on ne pourroit lui imputer aucun crime, à moins qu'on ne le déclare coupable, *sans dire de quoi*, car depuis qu'il est détrôné et devenu citoyen, il a toujours été enfermé, et n'a pu faire aucun mal.

D'ailleurs, vous savez qu'à présent il faut, pour qu'un citoyen criminel perde la vie, il faut, dis-je, aux termes des nouvelles loix, les trois quarts des voix à la mort, et peut-être pourroit-il s'en sauver : c'est ce que j'ignore.

Madame SAUMON.

Ma foi ma comere, je tombe d'mon haut : je n'sais plus qu'dire, je m'y perds, et je sens ben à présent, comme disoit Henri IV, qu'il faut écouter les deux parties.

FIN.